



Bruxelles, le 23 février 2010

## **Congé maternité en Europe : vers un équilibre des rôles**

Sylvie Guillaume se félicite de l'adoption par la commission des Droits des Femmes et de l'Égalité des Genres d'un rapport visant à allonger le congé maternité en Europe, en le faisant passer à 20 semaines (dont 6 semaines obligatoires après l'accouchement), au lieu des 14 semaines prévues actuellement dans le droit européen. Ces 20 semaines seraient également payées à 100%, ce qui constitue une avancée fondamentale pour protéger les femmes de la précarité.

Autre mesure phare adoptée à l'occasion de ce vote, et qui a fait l'objet d'une opposition virulente de la droite, c'est celle de l'institution d'un congé paternité obligatoire de 2 semaines, intégralement payé. L'eurodéputée considère que *"même si elle peut apparaître comme symbolique, cette proposition est cruciale pour aboutir à un réel partage des responsabilités familiales et un changement des mentalités"*.

*"Alors qu'en France une polémique fait rage suite au dernier ouvrage d'Elisabeth BADINTER, ce vote illustre bien comment on peut sortir de schémas caricaturaux, à la fois aller vers la modernité, permettre aux femmes qui le souhaitent de poursuivre leurs activités sans contraintes, tout en garantissant aux mères et aux pères les conditions minimales d'un meilleur équilibre familial"*, a conclu Sylvie Guillaume.